

Le Bastidais

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

08

FLASH INFO



ÉDITORIAL

**Chères Labastidiennes,
Chers Labastidiens,**

Ce premier bulletin municipal de la mandature a pour moi une saveur particulière. Il ouvre un nouveau cycle que nous allons construire ensemble, avec sincérité, exigence et proximité. Le vote du budget 2026, intervenu en avril, en est l'un des premiers jalons. Il traduit les choix que nous assumons collectivement pour accompagner le quotidien, préparer l'avenir et maintenir un cap clair dans un contexte financier qui nous oblige à la prudence.

Cette année, nous avons dû intégrer une réduction de nos recettes de fonctionnement. Dans ce cadre contraint, nous avons fait le choix de préserver l'équilibre communal sans augmenter les taux d'imposition tout en maintenant notre capacité à investir. Ce budget est un budget de transition ; il nous permet de poursuivre les actions engagées et de préparer les projets structurants du mandat, sans recourir à l'emprunt pour l'exercice en cours.

Parmi ces réalisations, l'achèvement du nouveau groupe scolaire constitue une étape majeure. Les travaux sont désormais terminés et l'équipement accueillera les enfants dès la rentrée de septembre.

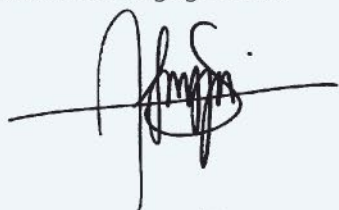
Une inauguration sera organisée dans les semaines suivant la rentrée afin de présenter ce nouvel équipement à l'ensemble de la population. Ce moment convivial permettra à chacun de découvrir cet investissement essentiel pour l'avenir de notre commune, pensé pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions.

Ce bulletin est également l'occasion de vous présenter la nouvelle équipe municipale, engagée et déterminée à mettre son énergie au service de notre village. Vous y trouverez aussi la composition des commissions municipales, espaces de travail collectif où se construisent les projets du mandat.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et espère qu'il vous permettra de suivre facilement les actualités de la commune.

Au plaisir de vous retrouver bientôt lors de nos prochains rendez-vous et moments de convivialité.

Avec tout mon engagement,



Anne-Sophie GEORGES

Flash Info de juin 2026

Journal d'informations municipales et associatives de Labastide Saint Sernin – Directrice de la publication : Anne-Sophie GEORGES – Responsable de la publication : Véronique PUBILL – Comité de rédaction / lecture : équipe municipale et secrétariat de mairie – Réalisation : SCM, Toulouse – Impression : Sprint, Bruguères

Le nouveau Conseil municipal

Le Conseil municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune chargée de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Commune. Le Conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Les séances sont publiques.

L'équipe municipale

La Maire



Anne-Sophie GEORGES
Maire

Les élus sont à votre écoute, ils se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer en Mairie ou sur simple rendez-vous pris auprès du secrétariat.

Adjoints et conseillers municipaux

Cinq adjoints au maire

José FELTRIN
1^{er} adjoint

Finances, Travaux, Prévention et sécurité



Amélie GÉRAUD

2^e adjointe
Action sociale, Vie associative



Florian CROUZAT

3^e adjoint
Urbanisme, Cadre de vie et environnement, Mobilités



Véronique PUBILL

4^e adjointe
Médiathèque, Communication, Démocratie participative



Raphaël CONSTANTIN

5^e adjoint
Affaires scolaires et périscolaires

Quatre conseillers municipaux délégués



Hélène HÉBRARD
Jeunesse



Jérôme RIVES
Fêtes et Cérémonies



Marc TESTA
Services techniques et Espaces verts



Georges SOULASSOL
Réseaux

Neuf
conseillers
municipaux



Jérôme CAVANIÉ



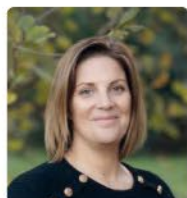
Cécile CERTAIN



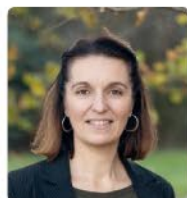
Patricia MARTIN



Fanny MOIZAN



Diane NIEUDAN



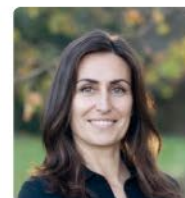
Virginie RAUST



Stéphane ROY



Laurent TETREL



Carole VICENT

Les commissions

TRAVAUX – VOIRIES

José FELTRIN

Raphaël CONSTANTIN
Florian CROUZAT
Virginie RAUST
Georges SOULASSOL
Marc TESTA

AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE

Raphaël CONSTANTIN

Hélène HEBRARD
Patricia MARTIN
Diane NIEUDAN
Laurent TETREL
Carole VICENT

ACTION SOCIALE SOLIDARITÉ

Amélie GÉRAUD

Cécile CERTAIN
Patricia MARTIN
Fanny MOIZAN
Véronique PUBILL
Virginie RAUST

VIE ASSOCIATIVE FÊTES ET CÉRÉMONIE

Amélie GÉRAUD

Jérôme CAVANIÉ
Hélène HEBRARD
Virginie RAUST
Jérôme RIVES
Stéphane ROY

COMMUNICATION MÉDIATHÈQUE

Véronique PUBILL

Cécile CERTAIN
Hélène HEBRARD
Fanny MOIZAN
Diane NIEUDAN
Virginie RAUST

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT URBANISME

Florian CROUZAT

Jérôme CAVANIÉ
José FELTRIN
Georges SOULASSOL
Marc TESTA
Laurent TETREL

Représentation de la commune dans les différents conseils, commissions et syndicats intercommunaux

Les conseillers communautaires

Anne-Sophie GEORGES
José FELTRIN
Raphaël CONSTANTIN

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Cf. détails page 8.

Commission d'Appels d'Offres (CAO)

3 membres titulaires

José FELTRIN
Virginie RAUST
Raphaël CONSTANTIN

3 membres suppléants

Florian CROUZAT
Hélène HÉBRARD
Marc TESTA

Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE)

2 membres titulaires

Anne-Sophie GEORGES
Georges SOULASSOL

Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne (SDEHG)

Délégué n° 1 : Georges SOULASSOL
Délégué n° 2 : Raphaël CONSTANTIN

Syndicat Mixte Eau et Assainissement (SMEA)

Georges SOULASSOL
Florian CROUZAT
Marc TESTA

Budget 2026

Adoptées en avril, les orientations financières 2026 de la commune traduisent les priorités de l'équipe municipale dans un contexte contraint. À travers trois questions, Madame la Maire en détaille les équilibres et les actions qui façonneront l'année à venir.

Information La commune, tout comme les autres collectivités, a l'obligation de faire un budget. Pouvez-vous nous en rappeler les objectifs ?

Le fait de voter un budget est avant tout un acte d'information du citoyen qui justifie ce à quoi vont servir les impôts collectés par la commune. Le budget renvoie au principe du consentement à l'impôt figurant dans la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Ces impôts financent des dépenses relevant de l'intérêt général, qui profitent au plus grand nombre c'est-à-dire au niveau local, les services publics de la compétence de la commune.

Mais c'est aussi un acte éminemment politique car il permet, outre le fonctionnement quotidien des services publics, de concrétiser les actions et les projets d'une équipe municipale dans un contexte où l'on ne peut pas tout financer. Il nous faudra donc prioriser nos choix.

Maîtrise Quel est l'état de la situation financière de la commune ?

À la clôture de l'exercice 2025, la situation financière est satisfaisante et ce malgré des recettes contraintes depuis plusieurs années par la réduction des financements de l'État aux collectivités; l'État faisant participer les collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public des finances publiques.

La gestion rigoureuse des dépenses permet à la commune de dégager une capacité d'épargne. Sur le dernier mandat, la commune a investi 5,3 millions d'euros avec des projets d'envergure et en phase avec la transition écologique (groupe scolaire, rénovation mairie, salle des aînés, église...).

Continuité Quelles sont les grandes lignes du budget primitif 2026 ?

Ce budget 2026 est à la fois un budget de continuité dans le sens où il faut poursuivre le financement des services publics existants sur la commune et achever les projets en cours. C'est aussi un budget de transition qui va nous permettre de finaliser la réflexion et les études des projets sur lesquels l'équipe municipale s'est engagée dans son programme.

Malheureusement, la commune se verra amputée cette année de 46 000 euros de recettes de fonctionnement de la part de l'État par la suppression de certaines aides. Cela va resserrer nos marges de manœuvre et va nous demander d'être vigilants. Malgré cela, les taux d'imposition des taxes communales n'augmenteront pas et la commune financera son programme d'investissement sans recours à l'emprunt cette année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Quelles sont les recettes ?

Impôts locaux	787 318 €
<i>Taxe foncière sur bâti et non bâti, taxe d'habitation sur résidences secondaires</i>	
Communauté de Communes Coteaux Bellevue	218 042 €
<i>Reversement quote-part de la cotisation foncière des entreprises</i>	
Services municipaux	209 031 €
<i>Cantine, périscolaire, centre de loisirs...</i>	
Dotations de l'État	319 261 €
<i>Aide de l'état pour fonctionnement des communes</i>	
Locations	33 000 €
<i>Bâtiments communaux</i>	
Autres ressources	92 148 €
<i>Occupations du domaine public, taxes diverses, droits de mutation</i>	
Excédent de fonctionnement	200 000 €
<i>Report de l'année précédente</i>	
TOTAL	1 858 000 €

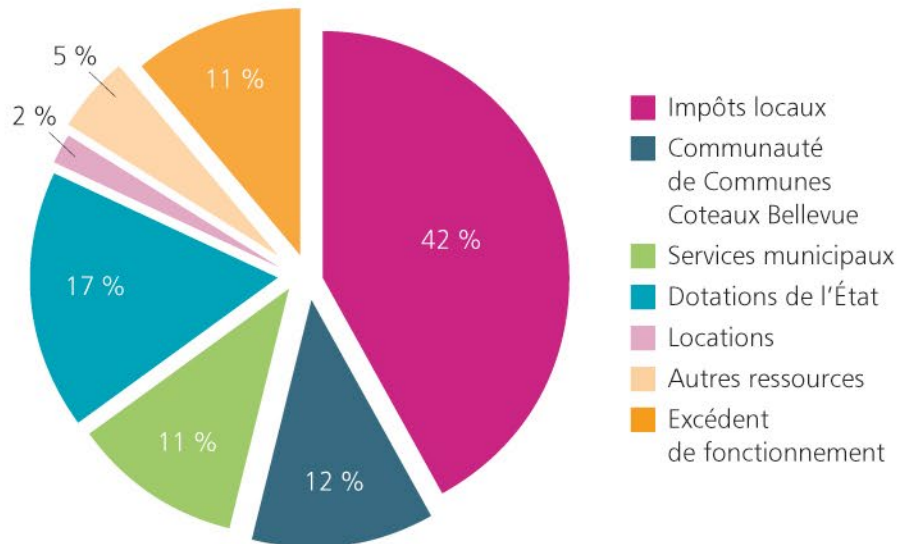
Quelles sont les dépenses ?

Charges à caractère général	636 817 €
<i>Prestations périscolaires et restauration, fluides, maintenance bâtiments et voiries, assurances, achats médiathèque...</i>	
Personnel communal	595 000 €
<i>Accueil, état civil, urbanisme, secrétariat, agents affectés au groupe scolaire, services techniques, médiathèque...</i>	
Autres charges de gestion courante	225 383 €
<i>Soutien aux associations et caisse des écoles, indemnités élus, contributions diverses</i>	
Reversement de fiscalité à l'État	151 000 €
Frais financiers	100 000 €
TOTAL	1 708 000 €

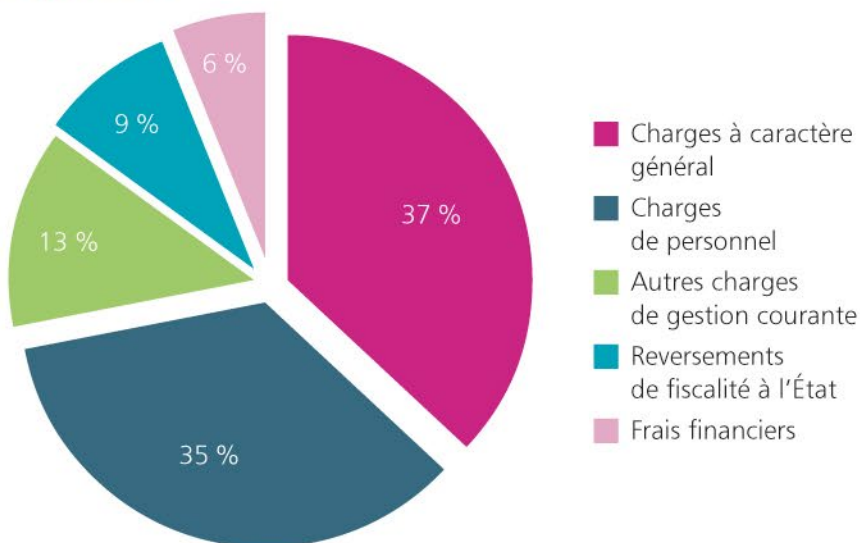
La section de fonctionnement dégage ainsi un excédent prévisionnel de 150 000 € qui servira au financement des investissements

Budget de fonctionnement

Recettes



Dépenses



Le budget comprend deux sections :

La **section de fonctionnement** qui regroupe les charges liées aux services publics du quotidien.

La **section d'investissement** qui concerne le patrimoine (acquisitions, travaux...).

La section d'investissement comprend en dépenses un programme d'équipement de 2 352 066 € dont 1 548 670 € d'engagements de 2025 reportés en 2026.

- Groupe scolaire.....1 589 754 €
dont 1 339 754 d'engagements de 2025 reportés
- Église.....208 916 €
dont 208 916 d'engagements de 2025 reportés
- Travaux Centre d'Animation Jeunesse.....28 500 €
- Rénovation Poids public.....25 000 €
- Travaux divers bâtiments.....20 000 €
- Matériel, véhicule utilitaire et équipements divers.....40 000 €
- Études.....23 000 €
- Mise en réserve.....391 896 €

Les subventions à percevoir des différentes collectivités et organismes sollicités pour le financement des investissements s'élèvent à 2 447 994 € dont 798 994 € d'engagements reportés.

Taux de fiscalité – Contributions directes locales

Pas d'augmentation des taux en 2026

39,28 %

Taxe Foncière
sur les Propriétés Bâties (TFPB)

77,44 %

Taxe Foncière sur les Propriétés
Non-Bâties (TFPNB)

14,83 %

Taxe d'Habitation
sur les Résidences Secondaires
et autres locaux meublés
non affectés à la résidence
principale (THRS)



Une école qui prend vie !

C'est une étape majeure pour la commune : la future école élémentaire ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2026. Très attendue par les familles, elle offrira aux élèves et aux équipes pédagogiques un environnement moderne, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins d'aujourd'hui.

Bien plus qu'un équipement, cette nouvelle école porte une ambition forte : accompagner le développement de la commune tout en garantissant des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité. Les espaces ont été pensés pour le bien-être des enfants, avec une attention particulière à la luminosité, à l'accessibilité et à la performance énergétique, en accord avec les engagements de transition écologique.

Déjà, la cour de l'école a commencé à vivre, accueillant les enfants et leurs jeux, prémices de l'animation qui rythmera prochainement ce nouvel espace d'apprentissage.

Afin de permettre à chacun de découvrir ce nouvel équipement, des photos sont d'ores et déjà présentées dans ce bulletin, en avant-première, avant que les élèves ne s'approprient pleinement les lieux à la rentrée et que la population puisse les découvrir lors d'une inauguration officielle après la rentrée.



Salle d'activités



Des classes lumineuses



Aux abords de l'école : la prudence est l'affaire de tous

Chaque jour, les abords de l'école deviennent des lieux de forte affluence, particulièrement aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Cette concentration de piétons, d'enfants parfois distraits, de poussettes et de vélos nécessite une vigilance accrue de la part de chacun.

Un environnement à risques, même familial

Les enfants, surtout les plus jeunes, n'ont pas toujours les réflexes nécessaires pour anticiper les dangers de la circulation. Traversées imprévues, courses entre camarades, manque de visibilité dû aux véhicules stationnés... autant de situations qui peuvent rapidement devenir accidentogènes. C'est pourquoi les zones proches des écoles doivent être considérées comme des espaces particulièrement sensibles, où la prudence doit être renforcée.

Une réalité à ne pas oublier : nous sommes souvent concernés

Il est important de rappeler une réalité simple mais essentielle : la majorité des véhicules présents aux abords de l'école appartient aux parents. Cela signifie que nous sommes collectivement responsables de la sécurité de ces espaces. Chacun pense souvent agir rapidement « juste pour déposer » ou « pour quelques secondes », mais cumulés, ces comportements peuvent créer un environnement dangereux :

- Stationnements gênants ou en double file
- Manœuvres précipitées

- Arrêts sur les passages piétons ou trottoirs
- Non-respect des limitations de vitesse

Les bons réflexes à adopter

Pour garantir la sécurité de tous, quelques principes simples peuvent faire une grande différence :

- Respecter strictement les limitations de vitesse
- Éviter le stationnement dangereux ou gênant
- Privilégier les zones prévues pour le stationnement
- Couper le moteur lors de l'attente
- Redoubler de vigilance face aux enfants piétons

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Nous vous rappelons que, sur la période des vacances, la police intercommunale peut organiser des patrouilles quotidiennes pour surveiller votre domicile ou votre commerce lorsque vous vous absentez. Formulaire en mairie ou <https://cccoteauxbellevue.portailci-toyen.eu/>

Une responsabilité collective

La sécurité aux abords de l'école ne repose pas uniquement sur les aménagements urbains et la signalisation, dispositifs coûteux pour les administrés : elle dépend avant tout des comportements individuels. En adoptant une conduite prudente et respectueuse, chacun contribue à créer un environnement plus sûr pour tous les enfants, y compris les siens.



Le Centre Communal d'Action Sociale

La politique sociale de la commune s'inscrit dans une action de coordination avec tous les partenaires sociaux et organismes, avec l'objectif d'un meilleur service aux citoyens. Le CCAS est géré par un conseil d'administration. Il est composé de madame la Maire (présidente de droit) et, en nombre égal, d'élus du Conseil municipal et de membres nommés par la Maire parmi des représentants d'association et/ou ayant des compétences dans le domaine sanitaire et social.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS

Présidente : Anne-Sophie GEORGES

Membres du Conseil municipal : Amélie GÉRAUD (vice-présidente), Fanny MOISAN, Virginie RAUST, Véronique PUBILL. Membres nommés : Magalie ANTHOINE GUERRIER, Pierrette ANTIPOT, Anaïs CROUZAT, Claudine GUIGNOT.

Le CCAS a pour mission l'accès aux aides sociales légales : constitution des dossiers de protection universelle maladie (ex CMU et AME), d'Allocation Personnalisée d'Autonomie... Il peut également, après délibération, octroyer une aide financière aux personnes en difficulté. Enfin, le CCAS anime des activités sociales (organisation du repas des aînés, récolte de dons pour des associations...).

LA MUTUELLE DE VILLAGE

Vous devez souscrire à une mutuelle complémentaire pour tous vos soins de santé ?

Votre commune participe au dispositif « Ma mutuelle de village » pour proposer une mutuelle à tarifs abordables et protection adaptée.

N'hésitez pas à contacter Frédéric LEFEBVRE de la MOAT pour comparer les tarifs et les prestations : 06 49 52 43 76
frederic.lefebvre@moat.fr



Présence de la Conseillère en économie sociale et familiale (CESF)

Son rôle est d'accompagner les habitants en proposant :

- des permanences au sein des 7 communes et un accompagnement social personnalisé (gratuit et ouvert à tous),
- des diagnostics pour mieux identifier les besoins en logements sociaux,
- le développement d'un réseau de partenaires sociaux.

Téléphone : 06 80 46 67 04

Mail : actionsociale@cc-coteauxbellevue.fr

En ligne : cc-coteauxbellevue.fr/action-sociale-2

Permanence jeudi matin sur RDV à Labastide St Sernin

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES !

Chaque année, les épisodes de **fortes chaleurs** ou **vagues de froid** peuvent présenter un risque pour les personnes les plus fragiles. Afin d'assurer un suivi et une protection renforcée, la commune tient un **registre confidentiel des personnes vulnérables** (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, etc.).

Pensez à informer la Mairie.

La médiathèque : un lieu de partage et de découvertes

À Labastide Saint Sernin, la médiathèque est avant tout une aventure collective qui s'inscrit dans la durée. Elle repose sur l'engagement d'acteurs complémentaires : des bénévoles investis, comme les « Tantines » reconnues pour leurs spectacles et animations créatives, une médiathécaire Chrystel DIAZ impliquée au quotidien dans l'accueil et le développement du service, et un ancien élu Daniel ANTIPOT qui continue de s'investir aux côtés de l'équipe.

Aujourd'hui, Véronique PUBILL, adjointe au maire affectée à la communication et à la médiathèque, vient accompagner cette dynamique et s'inscrire dans cette continuité, avec la volonté partagée de faire grandir ce lieu.

Ensemble, ils font vivre la médiathèque à travers des animations régulières et appréciées : le « rendez-vous des Petits », les lectures « Hélène raconte », des jeux, des animations participatives (apéro littéraire, atelier tricot, crochet...) ou encore des spectacles portés avec les bénévoles, le chocolat show party. Cette collaboration permet de conserver une médiathèque conviviale, active et ouverte à tous, tout en renforçant son rôle dans la vie locale.

Plus qu'un simple lieu de prêt de livres, la médiathèque municipale est aujourd'hui un véritable espace de vie, de rencontres et de découvertes pour tous les habitants.

Ce qui caractérise donc la médiathèque

- Des animations gratuites ou très accessibles.
- Une programmation régulière toute l'année.
- Une forte dimension conviviale et intergénérationnelle.
- Une intégration dans le réseau. Mémo.

Un réseau dynamique au service du territoire

La médiathèque fait partie du réseau intercommunal Mémo, qui regroupe les six médiathèques du territoire. Ce réseau permet d'offrir aux habitants un service culturel de proximité riche, moderne et accessible.

Résultat :

- un seul abonnement pour accéder à toutes les médiathèques,
- des ressources nombreuses et variées (livres, films, musique, jeux),
- une programmation commune d'événements (chasse aux trésors, Mémo s'invite...),
- un accès à la médiathèque numérique départementale.

Une médiathèque à découvrir (et redécouvrir)

Que vous soyez lecteur passionné, curieux occasionnel ou simplement en quête d'un lieu agréable, ses portes vous sont ouvertes.

N'hésitez pas à consulter l'agenda des animations et à pousser la porte : il s'y passe toujours quelque chose !

CET ÉTÉ, JE LIS !

L'été est un moment privilégié pour redécouvrir le plaisir de lire, chez soi ou sur son lieu de vacances ! Pour inciter les jeunes à voyager par l'imaginaire, le ministère lance la 2^e édition de la campagne « Cet été, je lis ! ». Pour découvrir des propositions de lecture pour vos enfants.

<https://www.education.gouv.fr/cetetejolis>



Pause estivale

Fermeture du 13/07 au 15/08

Retrouvez-nous le 19 août à 11 h 30



HAIES ET VÉGÉTATION : VEILLONS À LA LIBRE CIRCULATION

Le bon entretien des haies en bordure de propriété est essentiel pour assurer un passage sûr et dégagé sur les trottoirs et voies publiques.

Afin de garantir la sécurité et le confort de chacun, trottoirs, chemins et voies publiques doivent rester **libres de tout obstacle**.

Il est toutefois constaté que certaines haies, branches ou arbustes issus de propriétés privées débordent sur le domaine public, gênant la circulation des piétons, des poussettes ou des personnes à mobilité réduite.

L'entretien des végétaux en limite de propriété n'est pas seulement une question de civisme, c'est aussi une obligation légale. Selon l'article 673 du Code civil, les propriétaires doivent couper les branches qui avancent sur les propriétés voisines mais aussi sur le domaine public. En complément, l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales confie au maire la responsabilité d'assurer la sécurité et la commodité du passage sur les voies publiques.

Il appartient à tout propriétaire ou occupant de tailler les haies en bordure de propriété, d'élaguer les branches empiétant sur l'espace public et de maintenir un cheminement sûr et dégagé.

À ce titre, la commune peut rappeler aux riverains de procéder à l'élagage ou à la taille des végétaux gênants.

En entretenant régulièrement vos haies et arbustes, vous contribuez à la sécurité de chacun et à l'amélioration du cadre de vie.



Le frelon asiatique : restons vigilants !

Le frelon asiatique est désormais bien présent sur notre territoire : apprendre à le reconnaître et adopter les bons réflexes permet de limiter les risques et de protéger notre environnement.

Un insecte invasif bien installé

Le frelon asiatique est présent sur notre territoire depuis plusieurs années. Originaire d'Asie, il s'est progressivement développé en France. Reconnaisable à son corps sombre et à l'extrémité de ses pattes jaunes, il construit des nids souvent en hauteur (arbres, toitures),

mais aussi parfois dans des haies ou dépendances.

Un enjeu pour la biodiversité

Le frelon asiatique constitue une menace pour les insectes pollinisateurs, notamment les abeilles. Sa présence impacte directement l'équilibre de la biodiversité locale.

Pour les habitants

Il est peu agressif loin du nid. Il peut devenir dangereux si l'on s'en approche. Gardez vos distances, évitez toute manipulation et ne cherchez pas à intervenir. **Ne tentez jamais de détruire un nid vous-même (signalez sa présence à la mairie).**

Règles d'intervention de la commune

Sur l'espace public

La commune intervient exclusivement pour la gestion des nids situés **sur le domaine public**.

Sur les propriétés privées

La destruction des nids est à la charge du propriétaire ou de l'occupant. Il convient de faire appel à un professionnel agréé.

En restant vigilants, en sensibilisant son entourage et en adoptant les bons réflexes nous contribuons tous à préserver notre environnement.

À SAVOIR

Quand les nids de frelons asiatiques sont-ils dangereux ? Le frelon asiatique suit un cycle saisonnier qui influence directement le niveau de danger de ses nids.

Au printemps

Le nid est petit et peu peuplé → risque faible.

En été

La colonie se développe → vigilance nécessaire.

À l'automne (période la plus à risque)

Le nid atteint sa taille maximale → danger élevé.

Les frelons défendent activement leur nid.

En hiver

Le nid est abandonné → aucun danger.

La colonie a disparu avec le froid.

Le frelon
asiatique
invasif



© Le frelon asiatique
– Quel est cet animal ?

État civil

de juin 2025 à mai 2026



Bonjour les bébés

BOMAN-Saïb Maïden, Janaël.....	26 juin 2025
RAMOND Marceau	20 juillet 2025
MARTINIÈRE Arthur, François, Frédéric	31 juillet 2025
LONCA Chloé, Juliette.....	2 août 2025
SKALEJ Liam, Lionel	15 septembre 2025
FUMERO SORO Anastasia.....	2 octobre 2025
RICARD Lyana.....	8 novembre 2025
BORISSOFF Noah, Jean, Charles.....	25 novembre 2025
MARTIEL Ezio	16 décembre 2025
RUDELLI Charlie	8 janvier 2026
AILLOUD June, Dany, Betty.....	7 février 2026



Ils se sont unis

FRANZETTI Florian et VIARGUES Morgane	12 juillet 2025
FAYET Renaud et GROTTA Alisson.....	20 septembre 2025
SALVADOR-VEDRENNE Thomas et STEUNOU Louise	4 octobre 2025
DORMOY Ludovic et GASSANT Daniella	18 octobre 2025
BORIEUX Patrick et ATTANÉ Christine.....	6 mars 2026
SALVADO Cyrille et FLOCK Joëlle	4 avril 2026
COTTERET Jonathan et BELBACHIR Emira.....	16 mai 2026
DESBROSSES Quentin et WAHL Anaïs.....	30 mai 2026



Ils nous ont quittés

GARCIA Rafaël.....	5 juillet 2025
BRUMONT née MIOLA Irène	13 septembre 2025
ULLIAC née HIRIGOYEN Angèle, Marie, Rose	12 septembre 2025
GOMEZ Pedro	7 octobre 2025
PELLEFIGUES née BOYER Suzanne	28 octobre 2025
BRUMONT Raymond.....	13 janvier 2026
RAYNAL née GONZALEZ Marie Evelyne	30 janvier 2026
GASPARINI née SANCHEZ Jeannine.....	9 février 2026

HORAIRE MAIRIE

L'ouverture au public est assurée :

- lundi de 15 h à 18 h 30,
- mardi de 9 h 30 à 12 h,
- mercredi de 15 h à 18 h 30,
- jeudi de 9 h 30 à 12 h,
- vendredi de 15 h à 18 h.

La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 au 05 61 84 95 05.

Le secrétariat de Mairie reçoit aussi sur rendez-vous.

Retrouvez toutes les informations municipales et associatives de notre commune sur les différents supports de communication :



Page Facebook

Mairie de Labastide Saint Sernin



Instagram

mairie.labastidesaintsernin



CityAll

Site internet :

www.labastidesaintsernin.fr

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année. Les citoyens peuvent s'inscrire jusqu'à six semaines avant le premier tour du scrutin d'une élection. Ce sont les services de l'Insee qui assurent l'inscription d'office des jeunes et de ceux qui viennent d'acquérir la nationalité française. Pour s'inscrire, deux possibilités :

- En mairie, par mail ou par courrier en communiquant :
 - carte nationale d'identité,
 - justificatif de domicile,
 - demande d'inscription (Cerfa n° 12669*02 ou 12670*02 pour les ressortissants de l'Union européenne).
- En ligne : Service Public Élection – Demande d'inscription sur les listes électorales.

Renseignements complémentaires en Mairie au 05 61 84 95 05

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes âgé.e.s de 16 ans (en 2026 : né.e.s en 2010) de nationalité française doivent se faire recenser le mois de leur anniversaire à la mairie de leur domicile.

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Arrêté préfectoral du 23 juillet 1996

Horaires autorisés :

- Lundi-vendredi : 8 h 30-12 h / 14 h 30-19 h 30
 - Samedi : 9 h-12 h / 15 h-19 h
 - Dimanche et fériés : 10 h-12 h / 16 h-18 h
- Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous.

COMMERÇANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

Si votre entreprise est installée sur la commune et que vous souhaitez figurer sur la liste des professionnels du guide pratique ainsi que sur le site internet www.labastidesaintsernin.fr > rubrique *Cadre de vie*, nous vous invitons à en faire la demande par mail à accueil-mairie@labastidesaintsernin.fr

Nos prochaines actualités...

Septembre 2026

SAMEDI 5

- Forum des associations et Table gourmande, organisés par la municipalité, Salle des fêtes, 16h

DIMANCHE 13

- Vide grenier, organisé par le Comité des fêtes, cœur du village, 9h

Octobre 2026

DIMANCHE 11

- C'est quoi ce cirque, organisé par le Comité des fêtes, la municipalité et la CCCB, Salle des fêtes, 14h

Novembre 2026

DIMANCHE 8

- Loto de la chasse, organisé par l'ACCA, Salle des fêtes, 14h

MARDI 11

- Commémoration du 11 novembre 1918, Monument aux Morts, 11h30

VENDREDI 13

- Soirée Belote, organisée par le Comité des fêtes, Salle des fêtes, 20h30

SAMEDI 21

- Soirée Théâtre, organisée par le Comité des fêtes, Salle des fêtes, 20h30

SAMEDI 28

- Chocolat Show Party, Manifestation interassociative, Salle des fêtes, 14h

Décembre 2026

VENDREDI 11

- Noël du rugby, organisé par l'EVG, Salle des fêtes, 19h30

Un parfum d'enfance retrouvé

Le 16 mai dernier, cinquante-trois enfants du village, ayant fréquenté l'école primaire entre 1963 et 1967, se sont réunis, accompagnés de leurs conjoints, pour une journée riche en émotions.

Une parenthèse hors du temps : cinquante ans plus tard, certains se reconnaissent aussitôt, d'autres hésitent... avant que les souvenirs ne fassent leur œuvre. Les

échanges s'animent, ponctués de rires et d'évocations d'une enfance heureuse.

Au fil des heures, les années semblent s'effacer doucement, laissant place à la

chaleur des retrouvailles et au plaisir simple d'être ensemble, comme autrefois.

Les reconnaissez-vous ?



Retrouvailles empreintes d'émotion et de souvenirs partagés